Département de l'Ardèche

Commune de SAINT-BAUZILE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4b

Extrait du plan de zonage au 1/2 500

Novembre 2017

Approbation du projet

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2017

Le Maire,
Mme Annie POLLARD BOLOGNE

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale

Valérie BERNARD
Espace Saint Germain – Bâtiment Orion
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@intersice-urba.com

1:2 500

0 50 100 m

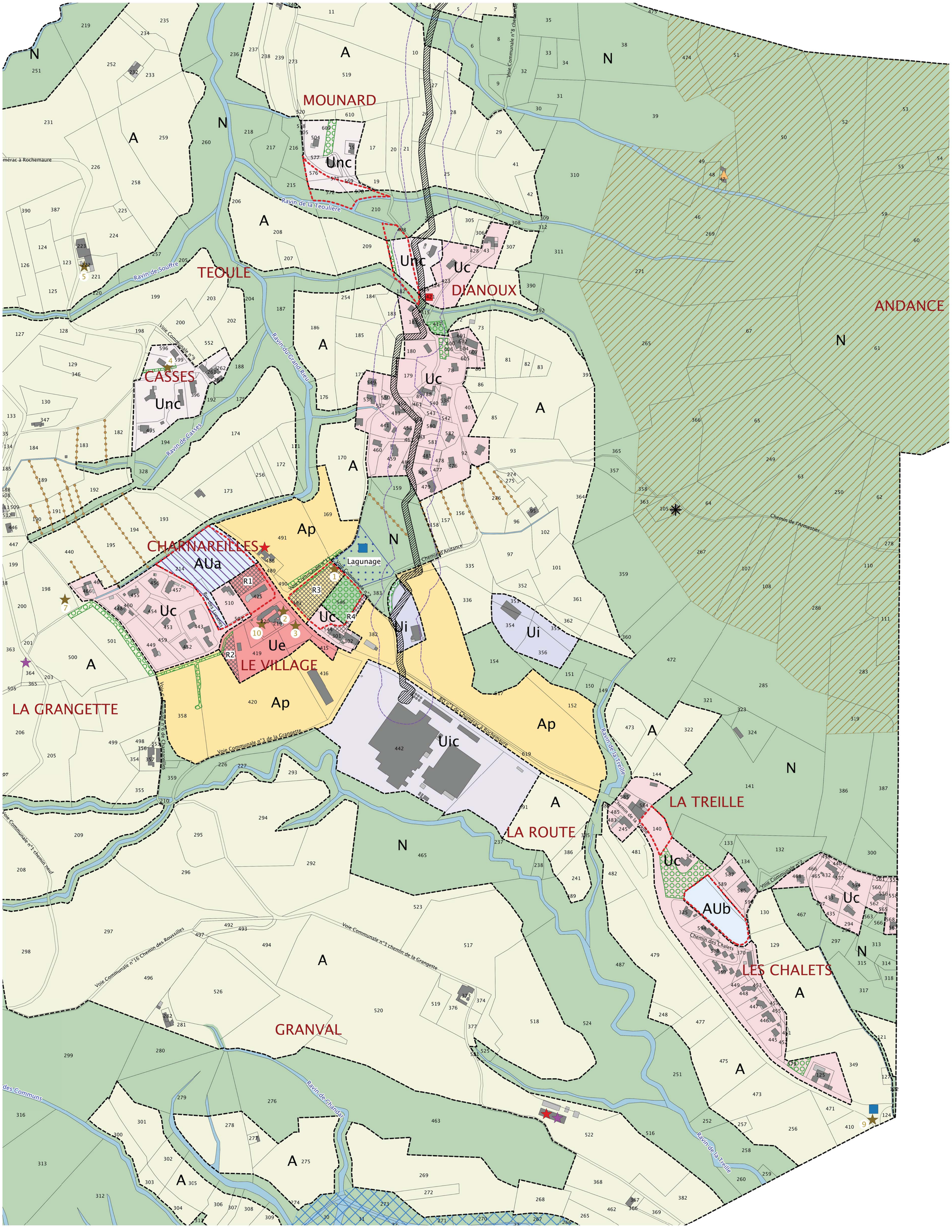

Zonage

Zones urbaines

- Uc — Zone à vocation d'habitat (assainissement collectif)
- Unc — Zone à vocation d'habitat (assainissement non collectif)
- Ue — Zone à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif
- Ui — Zone à vocation d'activités économiques
- Uic — Zone à vocation d'activités industrielles (ex-CECA)

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ap — Zone agricole paysagère

Zones à urbaniser à vocation d'habitat

- AUa — Zone d'urbanisation future ouverte « Charnareilles »
- AUb — Zone d'urbanisation future ouverte « Les Chalets »

Zone naturelle et forestière

- N — Zone naturelle et forestière

Autres prescriptions/informations

- R1 — Emplacement réservé
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale
- Périmètre d'exploitation de la carrière

Risques technologiques

- Canalisation et installation de transport de gaz: SUP 2 et 3 (tracé reporté à titre indicatif)
- Canalisation et installation de transport de gaz: SUP 1 (tracé reporté à titre indicatif)

Eléments patrimoniaux à protéger

- Espace boisé
- Zone humide
- Terrasse agricole
- Élément de patrimoine bâti

- Ruine ne pouvant être reconstruite
- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment renfermant des animaux
- Bâtiment non cadastré positionné à titre indicatif par le bureau d'études
- Bâtiment démoli
- Station d'épuration des eaux usées
- Ouvrage de gestion des eaux usées

Liste des éléments de patrimoine bâti protégés

N°	Objet	Localisation	Parcelle
1	Bassin	Chemin de la mairie – VC1	B 492
2	Croix	Place du village	A 217
3	Monuments aux morts	Place du village	A 392
4	Cimetière privé	Lieu-dit « Cassès »	B 197
5	Cimetière privé	Lieu-dit « Téoule »	B 222
6	Eglise vielle	La Grangette	A 206
7	Ancien clapas	La Grangette	A 198
8	Ancien Pont sur le ravin du Rieutord	Chemin du Ruisseau – VC1	A 54
9	Pierre Plantée	Lieu-dit « La Pierre Plantée » RD 3	A 410
10	La fontaine en pierre	Place du village	A 220

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	Objet	Bénéficiaire	N° parcelle	Surface / Linéaire
R1	Equipement public (projet d'agrandissement de l'école)	Commune	A 348	1 660 m²
R2	Equipement public (extension et aménagement du bâtiment technique communal et ses abords)	Commune	A 420	1 060 m²
R3	Espace public d'agrément	Commune	B 492 et B 493	4110 m²
R4	Accès public au projet communal le long de la RD 3	Commune	B 548	805 m²